



Refus de renouvellement de carte de séjour

Par **Cindydou**, le **28/02/2015** à **13:02**

Bonjour mon ami arriver en France a l'âge de 1 mois (marocain) maintenant âgée de 30 ans a toujours vécu à Paris scolariser diplômée etcc.

A toujours vécu avec des cartes de séjours .

A l'âge de 16 ans sa maman et tomber dans le coma suite à un accident il cest retrouver en France un peu livrer à lui-même et n'a jamais penser à faire sa naturalisation et a donc continuer à vivre avec des carte de séjour .

Il a cette époque fait quelque erreurs qui font que actuellement il a un casier judiciaire .

En allant la renouveler sa carte de séjour et demandant une carte de 10 ans la commissions a decider un oui Et le prefet un non .

Mais pas de sortie de territoire .

Nous sommes donc aller au tribunal administratif qui a decider de suivre la vie du prefet .

Nous attendons donc la décisions de l'appel dans un ans !!!!!

En attendant il ne peut donc ni travailler ni passer de permis et chaque contrôle vos une garde à vue vu qu'il ne possède pas de papier français sur lui ! Il le relâche avec toute leur excuse en disant que cela net pas tre claire !

Il vie donc à mes frais mais si j'étais pas la ! Comment cela ce passerais t'il !?

Je cherche à savoir si cela et vraiment logique ! Si cela et vraiment légal !

Tarrive a l'âge de 1 mois tant a 30 ans autant dire qu'il et français donc ok il a commi quelque erreur mais sois tu le vire au Maroc sois tu lui donne des papier mais tu lui dit pas resté ici mais sans rien !

Aider nous !

Par **domat**, le **28/02/2015** à **14:04**

bjr,

comme votre votre ami n'a pas fait de demande de naturalisation et qu'il possède que la nationalité marocaine et qu'il a fait l'objet de condamnations pénales suffisamment graves pour qu'elles figurent sur son casier judiciaire, votre ami doit attendre la décision de la cour d'appel.

rien n'interdit à votre ami de retourner volontairement au maroc.

si votre ami n'avait pas fait l'objet de condamnations pénales, il aurait pu, au vu de sa longue résidence en france, obtenir sans difficulté la nationalité française ou le renouvellement de son titre de séjour.

au vu de l'actualité récente, je pense que les préfectures seront de plus en plus rigoureuses pour la délivrance de titre de séjour ou de naturalisation.

il serait intéressant de connaître les motifs du refus donnés par le tribunal administratif.

cdt